

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande

Abattage de deux pins

Motifs invoqués

Dessèchement des arbres pouvant être

dangereux

Lieu dit

Sentier de Renges 6

Propriétaire

M. Philippe Chapuis

Parcelle

319

Compensation

oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 11 novembre 2018

La Municipalité